



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

27 juillet 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
de la Zambie (2007-2010)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-8	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	9-16	3
III. Programme proposé	17-33	5
IV. Stratégie de coopération	34-36	9
V. Gestion, suivi et évaluation du programme	37-40	10
 Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Zambie (2007-2010)		11

I. Analyse de la situation

1. La Zambie est l'un des pays sans littoral les moins développés, où 46 % de la population vit dans des conditions d'extrême pauvreté. Elle a accédé à l'indépendance en 1964. Les mesures postcoloniales prises par les pouvoirs publics étaient inspirées par des préoccupations de justice sociale, mais la chute des cours des produits de base et les conflits régionaux ont entraîné une longue période de déclin économique. Les réformes fondées sur le mécanisme du marché, entreprises dans les années 90, ont contribué en partie à un taux de croissance économique d'environ 4,5 % par an. Néanmoins, la Zambie doit promouvoir une croissance axée sur l'équité si elle veut parvenir à réduire durablement la pauvreté de sa population.

2. Le Gouvernement comprend un pouvoir exécutif dont le Président est le chef d'État et de gouvernement. Le pouvoir législatif est constitué par une Assemblée nationale, qui est un parlement de type monocaméral. Les présidents et les députés sont élus pour un mandat de cinq ans. Le pouvoir judiciaire comprend la Cour suprême et les hautes cours. La société civile et les médias sont relativement actifs; la radio est le principal média de communication, encore que l'on s'attende à ce que les téléphones mobiles favorisent une plus large participation des composantes publique et privée de l'ensemble du pays. Les organisations confessionnelles tiennent une place importante dans la vie publique et ont les moyens de contribuer à l'élaboration de processus de développement nationaux qui profitent à tous, à l'instar des chefs traditionnels, forts de leur position de proximité et de leur influence.

3. De récentes réformes du secteur public, inspirées par des considérations d'efficacité, ont eu, à long terme, certaines conséquences inattendues, dont le démantèlement de la capacité étatique existante à planifier et coordonner un programme de développement sous responsabilité nationale. Le traitement des déficits budgétaires, en tant que contrainte plutôt que comme variable de politique, a privé la Zambie de la possibilité de faire des choix stratégiques qui auraient pu lui permettre de se rapprocher plus rapidement des objectifs de développement internationaux. Cela a eu des répercussions sur l'ensemble de la société et des conséquences particulièrement néfastes pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables.

4. L'érosion des capacités, conséquence d'une politique publique limitée à l'extérieur, a été aggravée par le VIH/sida. Le taux de prévalence est actuellement d'environ 16 % et se traduit par des menaces sans précédent. Cela fait peser un fardeau supplémentaire sur les femmes et les enfants (le taux de prévalence officiel chez les femmes se situait entre 18 et 20 % en 2005). L'épidémie a fait plus d'un million d'orphelins dans un pays de 11,3 millions d'habitants. Cela fait du VIH/sida un problème générationnel majeur qui ravage la vie sociale, économique, civile et politique ainsi que l'environnement naturel.

5. La Zambie possède d'importantes ressources naturelles et minières qui ont considérablement contribué à son économie globale. Cependant, le pays est aujourd'hui confronté à une perte de biodiversité, à l'érosion des sols, à la pollution de l'eau et à l'élimination déficiente des déchets solides, y compris les déchets dangereux et les rejets industriels. Cela tient en particulier aux politiques et pratiques passées qui n'ont pas suffisamment pris en compte les considérations écologiques. Cela s'explique également par la capacité limitée à coordonner les

politiques sous-sectorielles ainsi qu'à gérer et faire respecter les dispositions légales.

6. Les marchés intérieurs sont modestes et la consommation est faible. Les chaînes d'approvisionnement sont un domaine insuffisamment exploré, mais leur développement véhicule des potentialités de création de richesses nationales. Au niveau macroéconomique, l'intégration économique régionale et la diversification des vecteurs de croissance (notamment l'agriculture, l'industrie minière et le tourisme) offrent des perspectives de croissance économique durable. La mobilisation de ressources intérieures est indispensable pour un développement sous responsabilité nationale; la diversification des sources de financement du développement peut accroître l'espace budgétaire et, partant, les options stratégiques, permettant ainsi à la Zambie de poursuivre plus efficacement ses objectifs de développement. Pour cela, il convient de développer l'épargne et l'emploi dans le pays, ces deux éléments pouvant contribuer à réduire le rapport de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

7. L'indice du développement humain classe la Zambie 166^e sur 177 pays. Si l'on tient compte de l'inégalité de performance entre les femmes et les hommes, on obtient un indice de développement humain corrigé des disparités entre l'homme et la femme, qui classe la Zambie 130^e sur les 140 pays pour lesquels on dispose de données. Le rapport national de 2005 sur les objectifs du Millénaire pour le développement révèle que la Zambie a le potentiel pour atteindre certaines cibles, mais pas toutes. La réalisation de deux objectifs, à savoir la réduction de la mortalité maternelle et l'inversement du processus de perte de ressources environnementales, est considérée comme peu probable si l'on se fonde sur les tendances actuelles.

8. Depuis 2005, la Zambie a désormais le statut de pays lourdement endetté, de sorte qu'elle est éligible pour bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le cinquième plan de développement national, couvrant la période 2006-2010, réaffirme le rôle de la planification dans le processus de développement. Au cours de l'année 2006, les partenaires opérationnels, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, définissent leurs fonction et réponse respectives à travers la stratégie d'assistance commune à la Zambie. Le présent document esquisse le soutien spécifique du PNUD à cette réponse harmonisée et, ce faisant, s'appuie largement sur « l'ensemble intégré de services visant à soutenir les stratégies nationales fondées sur les OMD »¹.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

9. Les paragraphes ci-après résument les conclusions de l'examen à mi-parcours effectué en 2004, les comptes rendus annuels des résultats, établis entre 2002 et 2005, les évaluations individuelles, les audits nationaux de l'exécution et les audits internes.

¹ <<http://www.undp.org/ips-final-dec05.pdf>>. L'ensemble intégré de services a été conçu par le PNUD en tant que suite donnée au Sommet du Millénaire de septembre 2005.

A. Prise en compte de considérations stratégiques globales

10. Les expériences réalisées au cours de la période 2002-2006 ont confirmé une fois de plus que les initiatives en faveur du développement marchent mieux sous la responsabilité, avec l'accord et sous la direction d'intervenants nationaux. C'est apparu de manière évidente lors de l'appui apporté à la commission de la réforme constitutionnelle, lors du soutien apporté à l'élaboration d'une politique nationale de l'environnement et à travers la manière positive dont le fonds d'affectation spéciale pour les élections a fonctionné à ce jour avec le soutien du PNUD. Cet aperçu étayera le *modus operandi* du PNUD pour le soutien qu'il apportera dans le cadre du nouveau programme.

11. Le soutien apporté pour le second cadre de coopération a révélé globalement un *bon alignement de fond* sur les priorités nationales, encore qu'il faille veiller davantage à l'alignement *institutionnel* ou *procédural* des processus nationaux. C'est ce qui est apparu de façon patente lors de la mise en place d'un cadre institutionnel décentralisé pour apporter la réponse multisectorielle au VIH/sida. Un programme commun des Nations unies sur le VIH/sida adoptera donc des pratiques qui soient le plus conformes possible aux indicateurs pertinents figurant dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement².

B. Améliorer les capacités nationales à mesure que les priorités évoluent

12. Les contraintes pesant sur la capacité nationale, plutôt que sur la volonté du pays, nuisent à la qualité des résultats du développement. Par le passé, le fait de compartimenter les réponses en secteurs, en sous-secteurs ou par thème a également eu pour effet d'aggraver le problème. Le PNUD entend réagir en incitant à prendre le développement des capacités comme thème unificateur de l'équipe de pays des Nations Unies et en encourageant à soutenir le programme de pays, et investir dans des activités de soutien à une coordination améliorée de l'effort de développement.

13. S'agissant des difficultés susmentionnées, le soutien du PNUD a parfois été limité par l'inadéquation de l'analyse des scénarios, des évaluations des risques sur le fond et des risques financiers, et de la planification des interventions d'urgence. L'adoption d'une démarche axée sur les résultats n'a influencé qu'en partie les pratiques et processus du bureau de pays et, par extension, les initiatives soutenues par le PNUD. La réponse du PNUD consistera à collaborer avec le Gouvernement et les partenaires opérationnels pour investir dans une préparation plus approfondie de son programme de soutien, ce qui implique que l'on améliore les capacités analytiques du bureau de pays et que l'on donne plus expressément la priorité aux résultats.

14. Au cours de la période 2002-2006, on a observé diverses contraintes techniques pesant sur les capacités institutionnelles et individuelles. Il s'agit notamment des capacités de gestion du cycle de programme, y compris les capacités de gestion financière, souvent limitées, chez les partenaires opérationnels. Le Gouvernement et le PNUD entendent y remédier en optant pour une professionnalisation de la gestion du cycle de programme et en évaluant les

² <<http://www1.worldbank.org/harmonization/Paris/FINALPARISDECLARATION.pdf>>.

capacités de gestion financière pour gérer les risques financiers et accroître la responsabilité pour les résultats et les ressources.

15. Une manière efficace de tenir compte de ces trois enseignements consistera pour le bureau de pays à faire preuve de souplesse et à se positionner judicieusement, avec le soutien de services basés au siège, du centre régional des services et d'autres éléments du groupe du PNUD³. L'évolution rapide de la gestion de l'aide en Zambie explique pourquoi tous les partenaires opérationnels ont du mal actuellement à mener leur action de manière efficace. En revanche, elle offre à l'équipe de pays des Nations Unies, notamment au PNUD, des possibilités énormes de valeur ajoutée en cas de repositionnement réussi.

C. Développement des relations avec tous les intervenants

16. L'examen a révélé que le Gouvernement et le PNUD entretiennent d'excellents rapports. Dans certains domaines, il conviendrait d'être plus attentif à la nécessité d'approfondir les partenariats avec la société civile, reconnus comme un facteur d'efficacité du développement dans le Plan de financement pluriannuel pour 2004-2007. Alors qu'aussi bien le Gouvernement que les partenaires opérationnels semblent apprécier le bureau de pays pour son impartialité, il reste des progrès à faire sur le plan l'efficacité. Certains partenaires opérationnels pensent également que le PNUD devrait s'engager davantage sur le plan stratégique afin de mieux tenir son rôle de « courtier honnête ». Aussi le PNUD en Zambie va-t-il réaligner sa structure et ses processus de manière à s'engager au mieux avec les partenaires opérationnels, les organisations de la société civile et le secteur privé.

III. Programme proposé

17. Le contenu spécifique du programme de pays dépendra du rôle joué par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de la stratégie commune d'assistance à la Zambie (voir sect. IV ci-après), bien que l'on connaisse déjà bien certains principes et éléments concernant le soutien du PNUD.

18. *La programmation en tant qu'activité s'inscrivant dans un cadre conceptuel unique et en tant qu'élément intrinsèque d'un système cohérent des Nations Unies.* Les environnements humain et naturel sont tributaires l'un de l'autre. Le programme de pays pour 2007-2010 contribuera au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pendant la même période en tant que composante de l'aide au développement et de l'aide écologique et humanitaire que le système des Nations Unies apporte à la Zambie. Le soutien du PNUD encouragera l'application des principes du développement humain selon une approche axée sur les droits qui préconise expressément l'égalité entre les hommes et les femmes.

19. *Le dialogue des capacités en tant que thème unificateur du soutien.* Ce sont les capacités sociétales, institutionnelles et individuelles qui rendent possible l'exercice d'appropriation nationale. Sur la base des « ensembles intégrés de services », le PNUD aidera à la création des capacités nationales dont les organismes homologues

³ Le Fonds d'équipement des Nations Unies, le programme des Volontaires des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes et le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud.

nationaux ont besoin pour : a) diagnostiquer les besoins afin d'aider à mener à bien les priorités du développement national; b) identifier le contenu de ces priorités de développement, notamment les OMD; c) tenir les engagements nationaux pris en faveur du développement aux niveaux supranational, national et infranational; et d) renforcer la responsabilité mutuelle pour les résultats. Cette manière d'insister sur le développement des capacités tient compte de la tendance qui se fait jour, consistant à soutenir directement le budget. Le rôle du PNUD, en tant qu'institution technique plutôt qu'en tant qu'organisme de financement, consiste à soutenir le développement des capacités nationales pour défendre, coordonner et gérer les processus de développement plutôt qu'à leur apporter des contributions financières directes.

20. *Reconnaître que les grands problèmes mondiaux appellent des réponses mondialisées.* Pour que le processus de développement de la Zambie soit efficace, il faut que les homologues nationaux opèrent non seulement aux niveaux infranational et national, mais aussi à des niveaux supranationaux. Au niveau supranational, le programme sera en interface avec les activités de l'Union africaine/Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, y compris le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, et d'autres plates-formes qui intègrent la Zambie dans un faisceau de droits et d'obligations dans des domaines sous-régionaux et régionaux. Au-delà de la région africaine, le PNUD mobilisera son réseau de bureaux de pays, le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les partenaires opérationnels en Zambie pour exploiter les possibilités de coopération Sud-Sud qui se développent rapidement dans les domaines du VIH/sida, de la gouvernance et de la gestion de l'environnement.

21. *Résultat 1 du PNUAD. En 2010, la réponse multisectorielle au VIH/sida intervient aux niveaux national, provincial et de district.*

22. *Réponse s'inscrivant dans le cadre d'un programme commun des Nations Unies.* Le soutien du PNUD sera fondé sur la division du travail de l'Équipe spéciale mondiale pour apporter des réponses multilatérales au problème du VIH/sida, et s'articule à travers un programme commun d'aide à la lutte contre le sida pour la période 2007-2010. Ce programme commun soutiendra les « Trois principes » : un conseil national de lutte contre le sida, un cadre stratégique et un budget. C'est aussi une réponse pratique à la requête formulée en décembre 2005 par le Secrétaire général des Nations Unies, visant à constituer « une équipe des Nations Unies » pour la lutte contre le VIH/sida⁴.

23. Le PNUD soutiendra les capacités requises pour orienter les réponses multisectorielles, leur conférer une certaine cohérence et établir un chiffrage rationnel des coûts afférents, grâce à une meilleure planification stratégique, à l'établissement de partenariats et à des activités de coordination, de surveillance et d'évaluation. Les efforts seront axés sur les droits et porteront également sur la protection et la promotion de l'égalité entre les sexes. Leur viabilité dépendra de l'intégration des travaux du Conseil national de lutte contre le sida dans le plan de réforme de la gestion des services publics, ainsi que du cadre des dépenses publiques à moyen terme, de sorte que les aspects liés au sida seront pris en compte

⁴ <http://www.unaids.org/unaids_resources/images/GTT/SG_letter_RC_12Dec05-en.pdf>.

dans les futures évaluations des secteurs public/privé, dans la réforme et dans les dépenses.

24. *Apporter un soutien réciproque au système des Nations Unies pour la création de capacités.* Comme l'équipe de pays des Nations Unies aide les gens à accéder plus facilement à un traitement, à des soins et à un soutien – un volet du programme conjoint qui doit être mis sur pied par l'Organisation mondiale de la santé –, le PNUD contribuera au renforcement des capacités en matière d'achat et de gestion de la logistique, au déploiement de services de traitement et de soins et à la réforme des droits de propriété intellectuelle en matière de commerce. Et s'agissant de renforcer la capacité des institutions centrales à atténuer l'impact socioéconomique du VIH/sida (les réponses devant être élaborées sous l'égide de la Banque mondiale), le PNUD créera une capacité au sein des institutions centrales qui puisse traiter les conséquences du VIH/sida, avec la participation des personnes atteintes, ainsi que des capacités permettant de tenir les engagements internationaux en matière de promotion et de protection des droits de l'homme; il s'emploiera en outre à promouvoir un cadre macroéconomique qui prenne en compte le VIH/sida et à créer une capacité permettant d'assurer l'émancipation socioéconomique des communautés locales et de favoriser l'autonomisation des personnes atteintes du VIH/sida.

B. Promouvoir la gouvernance stratégique

25. *Résultat 2 du PNUAD. En 2010, les institutions, systèmes et processus d'appui aux priorités du développement national sont renforcés.*

26. *Facilitation de la coordination nationale.* Le soutien du PNUD permettra de créer les capacités nationales pour coordonner les efforts nationaux et le soutien international dans le domaine de la gouvernance, tandis que d'autres partenaires pourraient s'efforcer de jouer un rôle central en appuyant des aspects particuliers du programme national de gouvernance. Des dispositions visant à clarifier ce rôle potentiel sont en train d'être prises; elles évolueront en fonction de la demande nationale. La création d'une base de données sur l'assistance au développement, actuellement appuyée par le PNUD dans 18 pays, permettra d'avoir plus facilement un aperçu des thèses nationales concernant l'aide au développement et d'autonomiser un large plateau d'intervenants nationaux en leur fournissant des informations sur la quantité et le contenu de l'aide au développement qui entre dans le pays.

27. *Élaboration de scénarios et analyse comparative des politiques.* Le soutien du PNUD permettra de créer une capacité de prévision stratégique qui dotera les dirigeants et autres acteurs nationaux des outils nécessaires pour prévoir les implications futures des choix politiques actuels et des tendances contemporaines aux niveaux local, national, régional et mondial. Les fonctions de diagnostic appliqué et d'analyse comparative seront améliorées, soit que l'on mettra à profit les ressources combinées du système des Nations Unies soit que l'on sollicitera, alternativement, les compétences requises, en se tournant notamment vers le Sud global. Le soutien du PNUD permettra d'accroître encore la production de rapports nationaux sur le développement humain à proprement parler, avec des stratégies pratiques pour que les conclusions servent à promouvoir des résultats axés sur le développement humain. Le PNUD continuera à appuyer les efforts déployés par le

Gouvernement pour surveiller les progrès accomplis vers la réalisation des OMD tout au long du cinquième plan de développement national, et s'efforcera d'utiliser cette fonction pour défendre et analyser des options propres à optimiser les avancées vers ces objectifs.

28. *Répondre aux attentes spécifiques du pays.* Le PNUD est prêt à apporter son soutien à la Zambie à des moments importants de la vie nationale, à un moment où il est particulièrement bien positionné pour apporter son aide. Il devra probablement apporter son soutien à la Commission électorale de Zambie pour renforcer les processus électoraux, à l'Assemblée constituante, au processus d'institutionnalisation des droits de l'homme dans le pays ainsi qu'à la démarche consistant à accorder de l'importance aux droits des femmes.

C. Développement écologiquement durable

29. *Priorité du PNUAD.* Le développement écologiquement durable est une priorité intersectorielle pour la période 2007-2010 du PNUAD.

30. Le coût social, économique, culturel, civil et politique du déclin environnemental est visible dans les zones urbaines et rurales de la Zambie. Le programme de pays reconnaît que la qualité du développement humain dépend de l'état du milieu naturel, et des considérations écologiques seront donc prises en compte dans tous les travaux soutenus par le PNUD pendant la période 2007-2010. À cette fin, le PNUD encouragera cette prise en compte dans tout le dialogue public et dans toutes les politiques auxquelles son soutien est associé.

31. *Soutien à la politique et aux activités de démonstration.* À la demande du Gouvernement, le PNUD jouera un rôle central dans le soutien écologique, notamment en développant des capacités pour « situer » géographiquement les engagements internationaux. Le PNUD travaillera avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel afin de tirer profit d'expériences comparables, notamment celles du Sud global, dont les travaux sur la conservation de la biodiversité, la gestion des terres et l'exploitation d'énergies renouvelables ont progressé. Le PNUD s'emploiera à promouvoir des alternatives pour créer un espace budgétaire et des incitations budgétaires à la croissance qui soient axées sur la conservation des ressources et sur l'adaptation au changement climatique. Ce sont des impératifs transversaux pour le développement durable en général, et pour les résultats du PNUAD en particulier.

D. Initiatives à effet stimuloire

32. *Faire « incuber » les innovations susceptibles d'une application d'échelle.* Dans ses activités de soutien, le PNUD s'efforcera d'innover dans les domaines pour lesquels il dispose d'un mandat mondial, s'agissant notamment d'explorer des solutions pratiques permettant la création de richesses dont personne n'est exclu, grâce à une initiative de plus en plus suivie en faveur d'activités industrielles et commerciales durables. Cette initiative particulière, qui donne lieu à un retour d'information positif en raison de sa valeur pratique, sera appliquée à l'ensemble du programme de pays afin que soient recherchées des solutions au problème du développement qui soient axées sur le marché et qui soient des solutions du secteur

public. Le PNUD s'efforcera parallèlement de plaider pour que ces initiatives stimulatrices s'inscrivent plus largement dans une action concertée, s'il est démontré qu'elles sont susceptibles d'une application d'échelle.

33. *Initiatives clefs en main.* Dans le contexte du Plan de financement pluriannuel (PFP) 2004-2007 et compte tenu des priorités émergentes telles qu'elles sont déterminées par la demande du pays, le programme de pays soutiendra les initiatives « clefs en main » apportant à la Zambie une valeur stratégique. De telles initiatives seront évaluées au cas par cas et seront conformes au rôle identifié pour le PNUD, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, aux conditions stipulées dans la stratégie d'assistance commune à la Zambie.

IV. Stratégie de coopération

34. Depuis la Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003) et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), la Zambie a engagé un processus d'harmonisation et d'alignement des modalités de l'aide sur les priorités du développement national. L'engagement et le soutien de plusieurs partenaires opérationnels pour promouvoir l'harmonisation et l'alignement ont été déterminants dans les progrès accomplis à ce jour. En même temps, une « harmonisation plus large en pratique », ainsi qu'il est convenu de l'appeler, a fait ressortir la nécessité de créer des capacités pour permettre une appropriation nationale plus efficace de cette rencontre pour le développement⁵. Ces expériences font de la Zambie un site important de l'innovation dans le discours sur la coopération internationale pour le développement.

35. Le Gouvernement est en train de finaliser le cinquième plan de développement national pour 2006-2010 ainsi que la politique en matière d'assistance, qui constitueront la base de la stratégie d'assistance commune à la Zambie. Cette stratégie définira le rôle que les partenaires opérationnels seront appelés à jouer pour soutenir la mise en œuvre du plan. Le contenu et l'orientation du programme de pays seront fondés sur le rôle assigné à l'équipe de pays des Nations Unies une fois que la stratégie d'assistance commune sera finalisée. L'équipe de pays des Nations Unies, sous l'autorité du coordonnateur résident, jouera un rôle moteur dans la lutte contre le VIH/sida. À cet égard, le PNUD devra jouer un rôle particulier dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, tel qu'il est décrit à la section III ci-dessus.

36. Le PNUD doit jouer un rôle de premier plan en matière de gouvernance. En étroite collaboration avec d'autres partenaires, il concentrera ses efforts sur la création de capacités nationales permettant de conférer, au besoin, une plus grande cohérence à la réforme de la gouvernance. S'agissant des questions d'environnement, le Gouvernement a indiqué un rôle essentiel pour le PNUD.

⁵ Au moment de la rédaction du présent document, les signataires avec la Zambie sont les suivants : Allemagne, Banque mondiale, Canada, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, ONU, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Union européenne.

V. Gestion, suivi et évaluation du programme

37. Les arrangements en matière de gestion, de suivi et d'évaluation seront : a) dictés par les besoins et processus nationaux; b) compatibles avec les indicateurs figurant dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et avec les pratiques de gestion émergentes en matière d'assistance en Zambie; c) inspirés par des approches de la création de capacités qui soient axées sur les OMD et qui s'insèrent dans un programme intégré de services; et d) axés sur la responsabilité mutuelle, l'accent étant mis sur la responsabilité pour les ressources et les résultats qui échoie au PNUD.

38. Ce programme sera exécuté au plan national. L'exécution sera distincte de la fonction de mise en œuvre par l'intermédiaire de laquelle le soutien sera apporté directement entre le bureau de pays du PNUD et les partenaires de mise en œuvre. Le Gouvernement et le PNUD coordonneront les évaluations de la capacité financière et d'acquisition de tous les partenaires potentiels de la mise en œuvre. Les arrangements en matière de gestion font partie de l'accord standard d'assistance de base et sont conformes à l'esprit de l'examen triennal de la politique globale de 2004 pour la réforme des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays⁶.

39. Le Gouvernement et le PNUD reconnaissent que le bureau de pays devra ajuster le profil du personnel, la structure de direction et le contenu fondamental de ses travaux pour apporter le soutien de qualité dont la Zambie a besoin dans cette « nouvelle architecture d'assistance ». Ces changements permettront au PNUD : a) d'accroître les investissements dans la création de capacités nationales; b) de jouer un rôle plus central dans la coordination de l'aide et dans le travail d'analyse des politiques; c) d'apporter une contribution efficace au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; d) d'apporter un soutien mutuel pour créer les capacités requises dans tous les domaines de compétence du *PNUAD* et sur les questions intersectorielles; et e) d'intensifier les contrôles internes, d'accroître les responsabilités et de renforcer les moyens d'évaluer le soutien du PNUD, notamment par l'établissement d'attestations professionnelles pour des fonctions essentielles.

40. Le suivi du programme sera assuré à divers niveaux, compatibles avec les processus engagés au plan national pour surveiller la coopération en matière de développement. L'évaluation de la contribution du PNUD à l'*efficacité du développement national* sera fondée sur des éléments du cinquième plan de développement national ainsi que sur les cadres stratégiques nationaux pertinents qui découlent de ce plan. L'évaluation de l'efficacité de l'aide se fera résolument sur la base des indicateurs de la Déclaration de Paris. Le principal instrument pour évaluer la contribution du PNUD à l'efficacité de l'aide apportée à la Zambie sera la stratégie d'assistance commune. L'efficacité du PNUD en tant qu'intervenant sera évaluée de manière indépendante sur la base des prestations qu'il aura fournies et qui auront permis de concrétiser les résultats escomptés du programme de pays.

⁶ <<http://www.un.org/docs/ecosoc/2004/resolution/eres2004-5.pdf>>.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Zambie (2007-2010)

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Niveaux de référence et indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
Priorité nationale : prévenir, stopper et commencer à inverser le processus de propagation et l'impact de l'épidémie du VIH/sida d'ici à 2010					
Résultat 1 du PNUAD : en 2010, la réponse multisectorielle au VIH/sida intervient aux niveaux national, provincial et de district					
Intervention contre le VIH/sida	Intégration et mise en œuvre renforcées des réponses multisectorielles et communautaires dans la lutte contre le VIH/sida aux niveaux infranational, provincial et national	Intégration, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, des interventions contre le VIH/sida fondées sur les droits et différenciées par sexe Renforcement de la réponse décentralisée contre le VIH/sida	Niveau de référence : le Conseil national de lutte contre le sida (NAC) existe au niveau central, mais avec des liens limités et de faibles capacités d'intégration aux niveaux national, provincial et de district, dans tous les secteurs Indicateurs : plans d'action annuels élaborés pour le cadre stratégique national d'action contre le sida (2006-2010); système national et infranational de suivi et d'évaluation de la situation concernant le VIH/sida élaboré; politiques et programmes concernant le lieu de travail; nombre de réponses et programmes communautaires; lignes budgétaires pour la lutte contre le VIH/sida dans tous les secteurs Niveau de référence : faible réponse apportée par le NAC, l'administration provinciale et les autorités de district/pouvoirs locaux Indicateurs : cadres d'action décentralisés en place; politiques et directives de coordination en place; annuaires de services liés au VIH/sida opérationnels; équipes spéciales contre le sida institutionnalisées au niveau des provinces et des districts, dans le	Conseil national de lutte contre le sida : engager des processus visant à élaborer et surveiller la mise en œuvre du cadre stratégique national contre le sida pour 2006-2010 Gouvernement : élaborer des politiques, coordonner et superviser les réponses auxquelles sont associés la Division « La femme et le développement » du Cabinet, les ministères compétents, les comités provinciaux, de district et communautaires de coordination du développement Société civile : diverses organisations nationales et infranationales participent au dialogue sur les mesures à prendre, à leur mise en œuvre et à leur suivi, ainsi qu'à l'évaluation des résultats Partenaires opérationnels : groupe chargé de trouver des arrangements de financement collectif, et d'autres groupes ayant vocation à apporter un soutien financier/technique Secteur privé : participer à l'élaboration et à la mise en œuvre	Ressources ordinaires : 5 011 Autres ressources : 3 248

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Niveaux de référence et indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
			cadre institutionnel de gouvernance décentralisé; mécanisme de recherche de ressources par thème et par niveau en place	de politiques et programmes concernant le lieu de travail, ainsi qu'à des activités de plaidoyer auprès de la main-d'œuvre	
Promouvoir le respect des principes de bonne gouvernance à tous les niveaux					
Résultat 2 du PNUAD : en 2010, les institutions, systèmes et processus d'appui à la mise en œuvre des priorités du développement national sont renforcés					
Promotion de la gouvernance démocratique	Renforcement des institutions chargées d'exécuter, coordonner et mettre en œuvre les priorités du développement national selon les principes de la gouvernance démocratique	La Zambie se conforme mieux à ses obligations de présentation de rapports découlant de son statut d'État partie à des conventions internationales	Niveau de référence : capacité limitée de présentation de rapports en tant qu'État partie Indicateurs : production de rapports en tant qu'État partie; premier rapport du Mécanisme d'évaluation intra-africaine préparé pour 2008; nombre de fonctionnaires du Gouvernement et d'organisations de la société civile formés; cadre de présentation conjointe par le Gouvernement et la société civile élaboré et mis en place fin 2008; taux d'exécution des priorités de gouvernance au sein du FNDP	Gouvernement : fournir des institutions et un cadre institutionnel pour présenter des rapports Société civile : participer à la collecte de données, produire des rapports publics parallèles, des activités de plaidoyer et fournir des formateurs dans le domaine des droits de l'homme Partenaires opérationnels : éventuellement soutien financier et technique à des programmes de renforcement des capacités, en fonction de la division du travail telle qu'elle est établie dans la stratégie d'assistance commune à la Zambie	Ressources ordinaires : 3 341 Autres ressources : 11 136
		Création de capacités de coordination, de suivi et d'évaluation pour une mise en œuvre efficace des politiques et des plans de développement national (NDP) Amélioration des capacités nationales et infranationales de planification, mise en œuvre et coordination d'une gouvernance centralisée	Niveau de référence : mise en œuvre fractionnée des plans, et capacité nationale limitée à coordonner et surveiller la mise en œuvre Indicateurs : document de stratégie globale et plan de mise en œuvre en place; base de données sur l'aide au développement institutionnalisée et opérationnelle; structures de sous-district établies; plans d'action pour la mise en œuvre des NPD préparés; budgétisation pour la question de l'égalité entre les sexes et pour la lutte	Gouvernement : donner les orientations de la politique nationale et offrir un cadre institutionnel Société civile : soutenir la participation communautaire Partenaires opérationnels : apporter un soutien financier et technique au renforcement des capacités du Gouvernement et de la société civile, en s'en tenant à la division du travail pour les questions touchant à la gouvernance, telle qu'établie	

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Niveaux de référence et indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
	Création d'une capacité de prévision et d'élaboration de scénarios qui permet de protéger et promouvoir les droits et les libertés	Capacité de projection à long terme et d'élaboration de scénarios Amélioration des capacités pour protéger et promouvoir les libertés fondamentales et les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels	contre le VIH/sida introduite; architecture budgétaire intergouvernementale mise en œuvre Niveau de référence : aucune capacité institutionnelle de prévision ou d'élaboration de scénarios Indicateurs : nombre de processus étayés par une carte géographique des scénarios; nombre de procédures décisionnelles revues de manière à internaliser la carte géographique des scénarios; nombre de représentants du Gouvernement, de la société civile et du judiciaire formés	dans le cadre de la stratégie d'assistance commune à la Zambie Gouvernement : élaborer un cadre stratégique et institutionnel Société civile : dispenser une éducation civique et assurer la participation et la mobilisation communautaires Partenaires opérationnels : apporter un soutien technique et une aide financière quand c'est possible, et en s'en tenant à la division du travail telle qu'elle établie dans le cadre de la stratégie d'assistance commune à la Zambie	

Priorité nationale : intégrer la protection de l'environnement et promouvoir une gestion efficace des ressources naturelles aux fins de la réduction de la pauvreté

Couverture du PNUAD : le développement écologiquement rationnel est une priorité intersectorielle du PNUAD

L'énergie et l'environnement au service d'un développement durable	Intégration des principes de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans des cadres de développement national et dans des stratégies sectorielles	Création d'une capacité permettant d'intégrer au plan national les conventions mondiales sur l'environnement qui font de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la gestion des terres une cible centrale pour atteindre les OMD	Niveau de référence : aucune convention mondiale pleinement intégrée sur le plan national Indicateur : rapports d'État partie présentés dans les délais; nombre de conventions intégrées	Gouvernement : assurer partout la direction et la coordination ministérielles de la réponse apportée par la coopération au secteur de l'environnement; création d'un cadre d'action favorable Partenaires opérationnels : la Banque mondiale et la Norvège appuient une gestion efficace des parcs nationaux et de la faune; la Banque nationale œuvre en faveur de l'institutionnalisation de mécanismes de développement propre; le Danemark soutient la création de capacités communautaires pour la gestion des ressources naturelles.	Ressources ordinaires : 2 506 Autres ressources : 8 816
---	--	---	---	---	--

Composante	Résultats du programme	Produits du programme	Niveaux de référence et indicateurs de l'exécution des produits	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)
		Renforcement des systèmes, des processus et de la planification des scénarios pour l'atténuation du changement climatique et pour l'adaptation à celui-ci	<p>Niveau de référence : pas de système global d'atténuation du changement climatique ni d'adaptation à celui-ci; processus de préparation engagé pour le Plan national d'action concernant l'adaptation au changement climatique</p> <p>Indicateur : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à celui-ci et de promotion des énergies renouvelables</p>	<p>ONG internationales : le WWF, l'UICN, la Société zoologique de Francfort, des coopératives financières et l'Africa Wildlife Foundation défendent et soutiennent l'émancipation communautaire; la Kasanka Trust et la Lower Zambezi s'occupent de l'investissement dans les communautés.</p> <p>Secteur privé : investir dans la création de parcs, l'exploitation durable et l'industrie propre</p> <p>Gouvernement : assurer la direction et la coordination ministérielles globales de la réponse apportée par la coopération au secteur de l'environnement; création d'un cadre d'action favorable</p> <p>Secteur privé : les entrepreneurs locaux chargés de populariser les énergies renouvelables sont des partenaires potentiels.</p> <p>Partenaires opérationnels : des accords de partenariats seront élaborés par le biais de la stratégie d'assistance commune à la Zambie.</p>	